



Rennes, lundi 29 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne : une action publique et collective inscrite dans la durée

Un comité régional de suivi du Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) s'est tenu ce lundi 29 avril, à Rennes. À l'ordre du jour de cette réunion, co-présidée par la Préfète de la région Bretagne, Michèle Kirry, et le Président du Conseil régional de Bretagne, Loïc Chesnais-Girard, représenté par Thierry Burlot, Vice-président à l'environnement, l'eau, la biodiversité et le climat : un état des lieux des mesures déployées sur les huit territoires concernés par le phénomène et une présentation des prévisions d'échouages pour cette saison 2019, réalisées à partir de récentes observations aériennes.

Le plan de lutte contre la prolifération des algues vertes vise à faire disparaître le phénomène des algues vertes en Bretagne. Initié en 2009 et s'inscrivant dans la durée, il comporte **3 volets**, destinés à répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques et touristiques soulevés par les échouages d'algues sur les plages :

- un **volet préventif**, dédié à la réduction des fuites d'azote à l'origine de la prolifération des algues ;
- un **volet curatif**, axé sur la sécurité des personnes via le ramassage et traitement des algues échouées ;
- un **volet dédié à l'amélioration de la connaissance du phénomène**.

### Dynamiques territoriales et initiatives locales

Dans la continuité d'un premier plan (2010-2015) qu'il a vocation à amplifier, le 2<sup>nd</sup> plan de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne (PLAV) a été lancé en 2017. Dans ce cadre, une démarche de contractualisation a de nouveau été initiée avec les acteurs des huit baies bretonnes concernées<sup>1</sup>. Fruit d'une réflexion collective entre acteurs locaux et principaux financeurs (**État, Conseil régional de Bretagne, Agence de l'eau, Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère**), ces projets ont été élaborés avec, notamment, la volonté d'accélérer l'évolution des pratiques agricoles en favorisant performance économique et performance environnementale. Signés dans le courant de l'année 2018, ces contrats tiennent compte des spécificités de chacun des territoires et visent des objectifs de qualité de l'eau différenciés, afin de lutter contre le phénomène des algues vertes de façon ciblée et adaptée au contexte de chaque baie.

Ce comité de suivi annuel a été l'occasion de mesurer la constante mobilisation de l'ensemble des acteurs du Plan : État, Conseil régional, Conseils départementaux, élus locaux, représentants du monde agricole et des associations de protection de l'environnement.

En complément des aides directes aux agriculteurs, **des initiatives, innovantes et alternatives, se développent ainsi sur chaque territoire**, dans une logique d'amélioration continue des modes d'intervention et dans une dynamique d'expérimentation territoriale articulant différentes politiques.

1 Baie de la Fresnaye, Baie de Saint-Brieuc, Lieue de Grève, Baie de Locquirec, Anse de l'Horn-Guillec, Quillimadec-Alanan, Baie de Douarnenez, Baie de la Forêt.

Des chantiers collectifs dédiés à l'installation de couverts végétaux plus performants entre les cultures (l'implantation d'un couvert hivernal précoce a un impact positif sur les fuites en nitrates dans le sol) ont, par exemple, été mis en place dans les huit baies pour favoriser l'appropriation de cette technique vertueuse par les agriculteurs. Au cours de cette année 2019, sont aussi prévues des **actions de conseil à destination d'agriculteurs** présentant les plus grandes marges de progrès, afin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques et systèmes de production. De même, **sur le territoire de la Fresnaye, une expérimentation de douze mois visant à organiser la gestion collective des effluents agricoles a débuté**. À son issue, à l'automne prochain, les conditions de son éventuel déploiement seront précisées, à l'échelle des « territoires algues vertes » voire de la Bretagne.

Le volet foncier du PLAV est par ailleurs renforcé avec la **poursuite des partenariats entre, d'une part, le Conseil régional et la SAFER pour faciliter les échanges fonciers entre agriculteurs au moyen de mises en réserve des terres**, et, d'autre part, **entre l'État et le Conservatoire du littoral**. Lors de ce comité de suivi, le Conservatoire du littoral a détaillé sa démarche d'acquisition de surfaces agricoles et naturelles sur le trait côtier dans les baies touchées par les algues vertes. Financée depuis plusieurs années dans le cadre du PLAV, elle est menée en étroite concertation avec la Chambre régionale d'agriculture. Les objectifs affichés pour la période 2015-2018 ont été largement dépassés et un nouveau contrat a été signé pour trois ans entre l'État et le Conservatoire du littoral. Ce sont ainsi 172 ha qui sont devenus propriété du Conservatoire du littoral entre 2016 et 2018 grâce cette animation. L'objectif pour la période 2019-2021 est de 293 ha. Les orientations de gestion des surfaces ainsi acquises sont définies en lien avec la profession agricole, sans remettre en cause le principe d'usage agricole et l'équilibre économique des exploitations en place.

## Prévisions 2019 : des dynamiques d'échouages très contrastées selon les baies

Le volume des échouages d'algues vertes sur les plages est extrêmement variable d'une année à l'autre. Si les concentrations en nitrates constatées aux exutoires des fleuves côtiers, en diminution régulière, ont une influence, le phénomène de prolifération est aussi lié à d'autres facteurs :

- le stock d'algues présent dans la lame d'eau à la fin de l'automne ;
- la dispersion liée aux tempêtes hivernales ;
- la luminosité et la température en fin d'hiver.

Chargé de l'observation du phénomène, le Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA) a livré son analyse pour le printemps 2019, à partir d'observations, notamment aériennes, réalisées lors de la dernière grande marée, mi-avril.

**Après le faible niveau d'échouages d'algues vertes constaté en 2018, le printemps 2019 s'annonce très contrasté : précoces et importants dans certaines baies (Saint-Brieuc, La Forêt-Fouesnant), les échouages devraient être à l'inverse moyens voire tardifs dans d'autres (Lieu de Grève notamment).** L'hiver de ce début d'année 2019, plus lumineux et moins dispersif que la moyenne, est en effet de nature à favoriser des échouages précoces. Mais ceux-ci semblent ne devoir se produire que là où les stocks de fin d'automne étaient importants.

Pour mémoire, seuls les dépôts massifs d'algues présentent un risque pour la santé : dans ce cas, les algues échouées et accumulées entrent en putréfaction et peuvent libérer, en cas de manipulation ou de piétinement, des gaz dangereux, tel l'hydrogène sulfuré. Depuis 2010, les collectivités locales ont donc l'obligation d'assurer un ramassage systématique des ulves échouées sur les plages, dans un délai de 48h maximum, pour éviter tout risque d'accumulation et donc de fermentation. Ces ramassages systématiques sont pris en charge à 100 % par le PLAV, qui couvre aussi 50 % des coûts de traitement.

### À propos du Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV)

*Le Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) est coordonné conjointement par la préfecture de région, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conseils départementaux du Finistère et des Côtes-d'Armor et les structures locales portant les projets de territoire. La Chambre d'agriculture régionale de Bretagne et l'association "Eau et rivières de Bretagne" sont également membres du comité de pilotage. Le Creseb (Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne) en assure l'appui scientifique. **Plus d'infos : [www.algues-vertes.com](http://www.algues-vertes.com)***

### Contacts presse :

**Préfecture de région** : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11 81 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr  
**Région Bretagne** : Sylvain Le Duigou – 02 99 27 97 33 – presse@bretagne.bzh